

Lettre du SNUipp Isère

Vendredi 6 février 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

■ Mouvement 2009 :

Les nouvelles règles vont mettre un nombre considérable de collègues dans une situation extrêmement difficile

L'inspectrice d'académie vient de rendre ses décisions concernant les nouvelles règles du mouvement. Elle n'entend pas continuer les négociations plus avant.

Ces décisions sont la conséquence directe du BO publié le 6 novembre 2008 et que nous vous avons détaillé dans un écho des cours spécial adressé à l'ensemble des collègues.

Pour nous, la situation n'est pas acceptable et les décisions prises par l'IA vont mettre un nombre considérable de collègues dans des situations extrêmement difficiles. L'Inspectrice d'académie feint de ne pas nous croire ni nous comprendre.

Nous n'acceptons pas la disparité de traitement entre les personnels pouvant prétendre à rapprochement de conjoint et les autres ; **l'obligation de demander des vœux géographiques sur des zones très larges** pour les personnels à titre provisoire ou ayant perdu leur poste suite à des mesures de carte scolaire est irrecevable.

En effet, du fait de la suppression de la seconde phase du mouvement, la plupart de ces collègues se trouveraient affectés à titre définitif dans des écoles qu'ils n'auraient pas demandé.

En accord avec les SNUipp de l'académie nous demandons toujours pour l'instant que les règles antérieures continuent d'être appliquées tant que les nouvelles ne peuvent être acceptées par tous. Le sentiment d'injustice ne peut être bénéfique à la bonne marche du système dans son ensemble.

Nous allons dès le retour des vacances rencontrer l'ensemble des syndicats élus à la CAPD pour faire des propositions pour avancer de nouvelles propositions à l'IA.

Nous vous invitons d'ici là à nous faire part de toutes vos remarques sur les propositions de l'IA. Nous en avons vraiment besoin pour tenter de lui faire entendre votre voix : snu38@snuipp.fr

Le temps n'est pas encore compté, la saisie des vœux ne commence que dans près de 2 mois.

■ Évaluation CM2

Nous vous avons informé hier du caractère illégal du logiciel ministériel qui, pour le moment, n'a pas obtenu de récépissé de la CNIL. Demander aux enseignants d'utiliser ce logiciel revient à leur demander d'accomplir un acte illégal. Vous trouverez plus d'informations sur ce lien :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article605>

Nous sommes intervenu sur ce sujet hier soir lors du Conseil Départemental de l'Éducation auprès du Préfet et de madame l'Inspectrice d'Académie.

Nous n'avons eu aucune réponse précise.

Dans l'attente, nous vous donnons pour consigne de ne faire remonter aucun résultat par le logiciel ministériel.

Discutez-en en conseil des maîtres. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et tenez-nous informés de la situation de votre école. snu38@snuipp.fr

■ Base élèves : l'IA, pas avare de provocation

Le jour où l'Inspectrice d'académie décidait de retirer son emploi de direction à Jean Yves Le Gall, elle trouvait le temps d'écrire une lettre à l'ensemble des directeurs de l'Isère, les remerciant d'avoir contribué à la mise en place de ce fichier dans le département. Elle camoufle également derrière un écran de fumée le fait que le Conseil d'État ne s'est toujours pas prononcé sur le fond de la question de Base élèves.

Non, madame l'Inspectrice d'académie, ne nous remerciez pas : si nous avons fini par nous résoudre à entrer nos élèves dans ce fichier, c'est bien uniquement sous la contrainte et les menaces de plus en plus présentes qui ont été exercées ; de nombreux collègues peuvent en témoigner.

C'est la rage au cœur que beaucoup d'entre nous l'ont fait et nous sommes totalement solidaires de ceux qui ont décidé d'aller jusqu'au bout !

Visiblement, l'Inspectrice d'Académie n'a aucune idée du climat que de tels courriers provoquent dans les écoles.

Pas de réponse directement à ce mail mais à : snu38@snuipp.fr